



Doc. 14795

11 janvier 2019

Persécution des personnes LGBTI en République tchétchène (Fédération de Russie)

Réponse à Recommandation¹: Recommandation 2138 (2018)
Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres informe l'Assemblée parlementaire que la réponse qui suit a été adoptée à la majorité prévue par l'article 20 (d) du Statut.
2. Le Comité des Ministres a examiné attentivement la [Recommandation 2138 \(2018\)](#) – «Persécution des personnes LGBTI en République tchétchène (Fédération de Russie)». Il l'a communiquée au Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), pour information et commentaires éventuels.
3. Le Comité des Ministres rappelle que les droits de l'homme sont universels et indivisibles et que toute personne, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre, bénéficie de la protection de la Convention européenne des droits de l'homme. Il renvoie à sa Recommandation [CM/Rec\(2010\)5](#) sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, dans laquelle il reconnaissait que «les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres ont été sujets pendant plusieurs siècles, et le sont toujours, à l'homophobie, à la transphobie et à d'autres formes d'intolérance et de discrimination, même au sein de leurs familles – y compris à la criminalisation, la marginalisation, l'exclusion sociale et la violence – en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, et qu'une action spécifique est nécessaire afin de garantir la pleine jouissance des droits de l'homme de ces personnes».
4. Le Comité des Ministres constate avec inquiétude que des crimes de haine à l'égard des personnes LGBTI continuent d'être commis dans des États membres du Conseil de l'Europe. Il rappelle que les États ont, selon les exigences de la Convention européenne des droits de l'homme telles qu'interprétées par la Cour, l'obligation d'enquêter de manière effective et de tenir compte d'éventuels motifs discriminatoires afin que ces crimes, lorsqu'ils sont avérés, ne restent pas impunis. Les États ont également l'obligation positive de protéger le droit à la vie de toute personne placée sous leur juridiction ainsi que le droit de ne pas subir de traitements contraires à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme.
5. D'après les informations fournies par le Secrétaire Général à l'issue de sa visite en Fédération de Russie les 20-21 juin 2018, l'enquête relative aux allégations de persécution de personnes LGBTI en République tchétchène est toujours en cours. Le Comité des Ministres appelle la Fédération de Russie à mener une enquête immédiate et transparente sur les informations relatives aux persécutions contre les personnes LGBTI afin de traduire en justice ceux qui en sont responsables et à assurer la sécurité des personnes LGBTI dans le Caucase du Nord, ainsi que celle des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des autres professionnels des médias qui font état de tels violations et abus.
6. Ainsi que le souligne l'Assemblée, l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec\(2010\)5](#) est en cours. Le CDDH, chargé de cette tâche, a adressé un questionnaire aux États membres visant à obtenir des informations nationales à jour sur les mesures législatives et de sensibilisation prises ou envisagées pour combattre les diverses formes de discours de haine (notamment dans les médias et/ou de la

1. Adoptée lors de la 1333^e réunion des Délégués des Ministres (9 janvier 2019).



part des autorités et des organismes publics) qui peuvent raisonnablement être interprétées comme incitant à des attitudes haineuses ou discriminatoires à l'égard des personnes LGBTI. Les bonnes pratiques nationales qui auront pu être identifiées sur la base des réponses au questionnaire pourraient utilement inspirer les États membres dans leurs efforts pour lutter efficacement contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre sur l'ensemble de leur territoire. Les résultats de cet examen sont attendus pour 2019.